

DÉCISION N^o : 2004-MC-2181

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 662958

DOSSIER N^o : 14347

Objet : Ressources Searchgold Inc.
Demande de dispense de prospectus
Pour un placement à l'extérieur du Québec

Vu la demande présentée le 28 juin 2004;

vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense Ressources Searchgold Inc. de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec :

- i) de 250 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ par action et de 125 000 bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire une action ordinaire au prix de 0,25 \$ l'action pendant une période de 18 mois suivant la clôture du placement;
- ii) de 12 500 bons de souscription, chaque bon permettant de souscrire une action ordinaire au prix de 0,20 \$ l'action pendant une période de 12 mois suivant la clôture du placement, représentant le paiement partiel d'une compensation payer à Loeb Aron & Company Ltd., le tout conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Fait à Montréal, le 30 juin 2004.

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
Chef du Service du financement des sociétés
Direction du marché des capitaux

NLA/pg